

0 0,5 1 2m

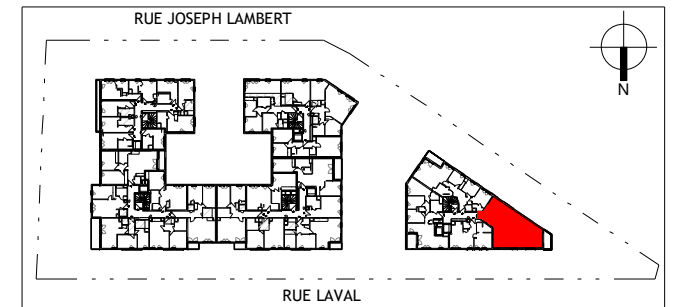


PITCH
PROMOTION

Construire l'avenir ensemble®

ONYX

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



A 202

Appartement 4 pièces - R+2

ENTREE	14.26 m ²
SEJOUR-CUISINE	29.34 m ²
CHAMBRE 1	10.89 m ²
CHAMBRE 2	9.08 m ²
CHAMBRE 3	9.03 m ²
SDB	5.27 m ²
SDE	3.33 m ²
WC	1.75 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 82.95 m²

JARDIN D'HIVER 5.28 m²

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 5.28 m²

LEGENDE:	
	Interrupteur simple allumage / double allumage
	Interrupteur va & vient - allumage simple
	Interrupteur va & vient / va & vient double
	Bouton pousoir
	Interrupteur simple allumage à vent
	Commande locale volet roulant
	Point d'éclairage avec douille DCI (plateforme)
	Point d'éclairage avec douille DCI (applique)
	Alimentation volet roulant
	Genre Technique Logement
	Vidéo-telephone
	Détecteur autonome incendie/sauveur de fumée
	Commande centralisée éclairage/volets ou/ouverts électriques
	Prise de courant 2P 10/16A-T
	Prise de courant 2P 10/16A-T (communication)
	Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A-T 'haute' à 1,10m du sol
	2 Prises de courant 2P 10/16A-T 'haute' à 1,50m du sol
	Prise de courant 2P 10/16A-T 'haute' à 1,80m du sol dédiée hôte
	Prise de courant 2P 10/16A-T double
	Prise de courant 2P 30A-T double plaque de cuisson
	Prise de courant spécialisée ligne directe L.V. LL, FOUR
	Prise de communication RAS
	Slotte services
	Radiateur
	Réseau de pilotage

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020

INDICE:

NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

